

Plan d'action du comité directeur¹ pour la lutte et la prévention des floraisons d'algues bleu-vert au Bas-Saint-Laurent de 2008 à 2011

Enjeu 1.0 : Améliorer les connaissances pour mieux agir					
Priorité 1, 2 ou 3	Actions	Mesures	Année de réalisation		
			2008 2009	2009 2010	2010 2011
2	1.1 Augmenter le nombre de lacs sur lesquels un suivi sera réalisé par le biais du <i>Réseau de surveillance volontaire des lacs</i> du MDDEP dans la région.	1.1.1 Encourager la formation de comités de riverains sur les plans d'eau en villégiature dans le BSL.	X	X	X
		1.1.2 Offrir un encadrement aux comités afin qu'ils participent au <i>Réseau de surveillance volontaire des lacs</i> .	X	X	X
1	1.2 Par l'entremise de la Conférence régionale des élus et de sa Commission régionale de l'eau, favoriser : a) la concertation et le partage d'expériences sur les problématiques liées aux floraisons d'algues bleu-vert, b) l'apport et le transfert de connaissances sur les moyens de lutte et de prévention contre les floraisons d'algues bleu-vert.	1.2.1 Répertorier les principales actions entreprises dans la région pour lutter contre les cyanobactéries et en faire la diffusion auprès des intervenants concernés.	X	X	X
		1.2.2 Créer un site Internet commun aux différents intervenants concernés par les algues bleu-vert.	X	X	X
		1.2.3 Rendre disponible l'information sur les cyanobactéries : nouvelles connaissances, programmes d'aide disponibles, avancement du plan d'action, etc.	X	X	X
		1.2.4 Organiser des activités d'informations sur les cyanobactéries.	X	X	X
1	1.3 Améliorer les connaissances sur la prolifération des algues bleu-vert dans la région.	1.3.1 Réaliser une carte de plans d'eau susceptibles d'être contaminés par des épisodes de floraisons des cyanobactéries par bassin versant dans la région.	X	X	
		1.3.2 Participer à l'élaboration et l'implantation d'une méthode de caractérisation pour les lacs qui subissent des épisodes de floraisons récurrentes.		X	X
		1.3.3 Promouvoir la notion de capacité de support des lacs dans les plans de développement.		X	X

¹ Le comité directeur est composé du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, du comité de bassin versant de la rivière Fouquette, du comité de bassin versant de la rivière Kamouraska, du conseil de bassin versant de la rivière Matapédia, du conseil de bassin versant de la rivière Rimouski, de la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata et de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

Enjeu 2.0 : Prévention contre les apports de phosphore aux plans d'eau

Priorité 1, 2 ou 3	Actions	Mesures	Année de réalisation		
			2008 2009	2009 2010	2010 2011
1	2.1 Sensibiliser et soutenir les MRC et les municipalités de la région dans la mise en place et l'application d'un règlement qui rendra l'inspection et la vidange des fosses septiques obligatoire.	2.1.1 Sensibiliser les municipalités et les MRC qui n'ont toujours pas de règlements pour l'inspection et la vidange des installations septiques à agir en ce sens rapidement.	X	X	X
		2.1.2 Intervenir auprès du MAMR afin que ce dernier rende admissible tous les lacs en villégiatures de toutes les MRC au PAPA (non pas seulement celles avec des problèmes de floraisons de cyanobactéries).	X	X	
		2.1.3 Tenir un inventaire des municipalités qui ont une réglementation en ce qui concerne la vidange et l'inspection des installations septiques.		X	X
3	2.2 Améliorer l'accès aux programmes d'aide des ménages à faible revenu pour la mise à niveau des installations septiques.	2.2.1 Faire l'analyse des programmes existants et proposer des modifications si nécessaire pour le financement de la mise à niveau des installations septiques.		X	X
1	2.3 Collaborer avec les instances municipales concernant l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.	2.3.1 Élaborer une stratégie pour faciliter la mise en application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables par les municipalités.		X	X
		2.3.2 Fournir des exemples de réglementation et des outils de planification et d'intervention visant l'application de la politique dans les municipalités.		X	X
2	2.4 Promouvoir l'augmentation et la valorisation des bandes riveraines en milieu agricole.	2.4.1 Développer des incitatifs afin de favoriser l'utilité des bandes riveraines efficaces en milieu agricole.		X	X
		2.4.2 Faire la diffusion des résultats de recherches sur les bandes riveraines auprès des agriculteurs.	X	X	X
3	2.5 Soutenir les saines pratiques de conservation des sols et des cours d'eau en foresterie et en agriculture.	2.5.1 Informer les intervenants forestiers que le respect des bonnes pratiques de conservation des sols et de l'eau en forêt privée fait partie intégrante de la lutte contre les cyanobactéries.		X	X
		2.5.2 Proposer aux intervenants en forêt publique, l'adoption de mesures de prévention et de lutte contre les cyanobactéries.		X	X
		2.5.3 Faire la promotion des pratiques agricoles qui permettent de contrôler le lessivage des sols.		X	X
3	2.6 Sensibiliser les autorités municipales et les sous-traitants du ministère du Transport à l'application de la méthode du tiers inférieur lors de l'entretien des fossés routiers.	2.6.1 Faire connaître aux municipalités le vidéo de RAPPEL sur l'application du tiers inférieur.		X	
		2.6.2 En collaboration avec le MTQ, faire un site de démonstration dans chaque MRC de la région.		X	X
		2.6.3 Suivre l'évolution de l'application de la mesure du tiers inférieur et de la tenue d'activités d'information aux contractants du MTQ et des municipalités.		X	X

Enjeu 3.0 : Sensibilisation, prévention et protection de la santé publique

Priorité 1, 2 ou 3	Actions	Mesures	Année de réalisation		
			2008 2009	2009 2010	2010 2011
3	3.1 Collaborer à une campagne de sensibilisation « grand public » sur la protection des plans d'eau au Bas-Saint-Laurent (site Internet, articles dans les journaux, capsules radiophoniques, etc.).	3.1.1 Pour les lacs avec des problèmes de floraisons de cyanobactéries, faire des rencontres d'information avec les riverains.		X	X
		3.1.2 Faire la promotion des déclarations d'intentions afin de responsabiliser les riverains envers leur plan d'eau et en assurer le suivi.		X	X
		3.1.3 Réaliser un site Internet sur les cyanobactéries (Idem à 1.1.2)			
2	3.2 Élaborer avec les MRC et les municipalités un modèle de développement durable autour des plans d'eau qui sont habités.	3.2.1 Faire la promotion du développement durable autour des plans d'eau qui sont habités à partir de modèles existants et adaptés à la région.		X	X
		3.2.2 Fournir une assistance sur les aspects environnementaux aux municipalités et MRC dans leur projet de développement durable des plans d'eau.		X	X
Autres actions et mesures ajoutées par le comité directeur					
Priorité 1, 2 ou 3	Actions	Mesures	Année de réalisation		
			2008 2009	2009 2010	2010 2011
2	4.1 Assurer un suivi des ouvrages municipaux de traitements des eaux usées en ce qui concerne les rejets de phosphore.	4.1.1 Réaliser un portrait de la situation des ouvrages municipaux de traitements des eaux usées en ce qui concerne les rejets de phosphore.		X	X
		4.1.2 Sensibiliser les acteurs concernés sur les apports en phosphore par les ouvrages de traitement des eaux usées.		X	X
3	4.2 Promouvoir une planification du réseau routier qui tienne compte du transport du phosphore dans les cours d'eau.	4.2.1 Informer les intervenants sur l'impact du réseau routier dans la migration du phosphore dans les cours d'eau.		X	X

Septembre 2008

Acronymes

ITA : Institut des technologies agricoles

MAMR : Ministère des Affaires municipales et des Régions

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MDDEP : Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs

MRC : Municipalité régionale de comté

MRNF : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTQ : Ministère des Transports du Québec

PAPA : Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert

RAPPEL : Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François

UPA : Union des producteurs agricoles

